



RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00640

Numéro SIREN : 789 353 166

Nom ou dénomination : A2Protect

Ce dépôt a été enregistré le 01/06/2017 sous le numéro de dépôt B2017/001741

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE VILLEFRANCHE - TARARE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/001741**
n° de gestion : **2012B00640**
n° SIREN : **789 353 166 RCS Villefranche-Tarare**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Villefranche - Tarare certifie avoir procédé le
01/06/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A2Protect - Société à responsabilité limitée
1688 A route de Salles Blaceret 69460 Blace -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



320864

0110612017
12 Ex N-1 Flo

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

Désignation de l'entreprise		SARL A2PROTECT		Exercice N, clos le (1)		Ex. N-1, clos le (2)	
				31/12/2016		31/12/2015	
A - RESULTAT COMPTABLE							
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	37 821		28 678
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214			
	Production vendue services*	intra-communau	217	218	65 353		52 106
D	Production stockée* (vanat* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)			222			
	Production immobilisée*			224			
E	Subventions d'exploitation reçues			226			
X	Autres produits			230	991		392
P	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	104 165		81 176
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	20 623		16 580
H	Variation de stock (marchandises)*			236	-334		1 258
A	Achats de matières 1° et autres approvisionnements* (y compris droits douane)			238	1 371		1 445
R	Vanat* de stock (matières 1ères et approvisionnements)*			240			
	Autres charges externes* (dont crédit bail			242	35 915		21 256
E	- mobilier						
	- immobilier						
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET*	243	775	244	3 664		2 853
	Rémunérations du personnel*			250	25 403		15 878
E	Charges sociales (cf renvoi 380)			252	13 643		10 789
X	Dotations aux amortissements*			254	2 770		2 611
P	Dotations aux provisions			256			
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. ciales étranger)	259		262	0		3
	(dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)			264	103 055		72 673
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	1 110		8 503
	Produits financiers	(III)		280	87		153
D	Produits exceptionnels	(IV)		290	170		9 826
I	Charges financières	(V)		294	224		430
V	Charges exceptionnelles	(VI)		300	919		10 317
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 o	347					
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art. 3	348					
S	Impôts sur les bénéfices*	(VII)		306	50		1 221
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	175		6 515
B - RESULTAT FISCAL				312	175	314	
Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2							
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	113		
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles			318			
I	Provisions non déductibles*			322			
N	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)			324	50		
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	20		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248					
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			251			
	Part de loyers dépensé de réintégration	249					
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986				997	
	Zone franche urbaine (44 octies et 44 a)	987				342	
	Zone de revitalisation rurales (44 quindécies)	138					
	Basins d'emploi à redynamiser	991					
	Pôle de compétitivité hors CICE	990					
	Reprise d'entre en difficulté (44 septies)	981					
	Jeune entreprise innovante (44 sexes A)	989					
	Dont ZFA (44 quaterdecies)	345				350	22
	Dont investissements outre-mer	344					
	Dont créance due au report en arrière du déficit*	346					
	Déduct exception (art. 39 decies)						
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS				352	336	354	
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356			
E	Déficits antérieurs reportables *					360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS				370	336	372	

Désignation de l'entreprise						SARL A2PROTECT		Néant		*	
I IMMOBILISATIONS											
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val d'origine des immo en fin d'ex	
Fonds commercial		400		402		404		406			
Autres immob incorp		410		412	700	414		416	700		
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Inst tech mat, out		440	3 027	442	3 309	444	408	446	5 928		
Inst géné agenc		450		452		454		456			
Mat de transport		460	7 200	462		464		466	7 200		
Autres immos corp		470	762	472	1 277	474	189	476	1 850		
Immob financières		480	2 100	482		484		486	2 100		
TOTAL		490	13 089	492	5 286	494	597	496	17 778		
II AMORTISSEMENTS											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux éts. sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice			
Immobilisations incorporelles		500		502	215	504		506	215		
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techn., mat. & out ind.		530	2 988	532	514	534	408	536	3 094		
Inst générales, agencés divers		540		542		544		546			
Matériel de transport		550	4 308	552	1 440	554		556	5 748		
Autres immobilisations corporelles		560	459	562	601	564	189	566	871		
TOTAL		570	7 755	572	2 770	574	597	576	9 929		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations		1	2	3	4	5					
cédées vrées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		6	7	8	9	10					
Immobilisation		Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
						Court terme *	Long terme				
							19 %	15% ou 16%	0 %		
		1	2	3	4	5	6	7	8		
1		23	23								
2		290	290								
3		95	95								
4		189	189								
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19%		579									
Régularisations *				590							
Résultat net de la concession et de la sous-concession de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)											
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-											
TOTAL 596											

4 - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉRÉGATOIRES
DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

N° 2033-D 2017

Désignation de l'entreprise : SARL A2PROTECT		Néant :		*	
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉRÉGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions : reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607
	Autres provis. réglement.	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et cptes rattach.	650	652	654	656
	Autres prov. pour dépréc.	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉRÉGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
	Dotations		Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Immos. incorporelles	700		705	1	Indemn. congés payés, charges...		
Terrains	710		715	2			
Constructions	720		725	3			
Inst. Techn. Mat & Out	730		735	4			
Inst. Gén. Agenc. Div	740		745	5			
Matériel de transport	750		755	6			
Autre immos. corp.	760		765	7			
TOTAL	770		775	Total à reporter lig 322 N°2033-B			780

II DEFICITS REPORTABLES		III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	Résultat déficitaire résultant de l'article 209 C du CGI	995
Déficits imputés	983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art 209 C du CGI)	996
Déficits reportables	984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA	
Déficits de l'exercice	860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice	129
TOTAL des déficits restant à reporter	870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et 3211-1 du code des transports)	800

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

VI	DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	2 585	Montant de la TVA collectée	374	7 687
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	11 058	Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	7 644
N° du centre de gestion agréé	388		Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI				397	

5 - CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

N° 2033-E

2017

Désignation de l'entreprise : SARL A2PROTECT		Néant : ☒ **	
Exercice ouvert le : 01/01/2016		et clos le : 31/12/2016	
		Durée en nombre de mois : 12	
I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE			
Ventes de marchandises	108		
Production vendue - Biens	109		
Production vendue - Services	141		
Production stockée	111		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subv. d'exploitation reçues	113		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déd. de la VA	116		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
Total 1	144		
II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE D'UN TIERS (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121		
Variation de stocks (marchandises) *	122		
Achats de matières premières et autres appro. (droits de douane compris)	123		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	128		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
Taxes sur le CA autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc), taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers	133		
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Total 2	152		
III - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 - Total 2	137	
IV - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	117		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117, vous serez dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	20		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	22		
Période de référence	du		au
Date de cessation	186		
V - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128			

ANNEXE

Exercice clos le : 31/12/2016

Durée : 12 mois

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'ANC relatif au plan comptable général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

RAPPORT DE GESTION
APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Je soussigné, Monsieur Nicolas PIROUX, associé majoritaire et co-gérant de la société A2PROTECT, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE**Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice**

Il s'agit du quatrième exercice de la Société.

La clientèle est constituée majoritairement d'entreprises lorsque la Société travaille en sous-traitance et de particuliers lorsque la Société traite en direct avec ses clients.

Le chiffre d'affaire a augmenté de 22 390 € comparativement à l'année précédente.

La clientèle directe de la Société s'est développée grâce à l'espace de présentation situé dans la rue commerçante de Belleville sur Saône : ¼ du chiffre d'affaire a été réalisé grâce à cette nouvelle visibilité. La recommandation de nos clients est également un élément important apporteur d'affaires. Globalement, le pourcentage sur le chiffre d'affaire se répartit de la manière suivante :

- 47% clientèle A2Protect
- 53% en sous-traitance (réparti avec 2 sociétés : 14% pour l'une et 39% l'autre)

Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

L'une des sociétés pour lesquelles nous travaillons en sous-traitance a été choisie lors d'appels d'offres de groupes tels que DECATHLON, ORANGE, LA POSTE ce qui annonce une activité régulière sur l'année à venir.

D'autre part, la seconde société avec laquelle nous travaillons en sous-traitance a augmenté notre forfait journalier de 125€ passant ainsi de 300€ à 425€.

Activité en matière de recherche et développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Grâce à l'investissement dans de nouveaux produits connectés et domotiques, nous poursuivons notre évolution technique pour suivre l'attrait des clients et prospects sur ces technologies modernes. Par ailleurs, nous poursuivons nos bonnes relations avec les sociétés partenaires en sous-traitance qui marquent leur intérêt à notre égard en nous priorisant sur leurs chantiers. Nous espérons vous présenter un résultat en croissance pour le prochain exercice.

DIVIDENDES VERSES

Aucun dividende n'a été distribué au titre des derniers exercices.

RESULTATS-AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Nous affectons la totalité du résultat qui s'élève à 174,67 euros en report à nouveau.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DU COMMERCE

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code du commerce, il est relaté les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions des associés et gérants, en annexe du procès-verbal :

Convention conclue par l'associé majoritaire et co-gérant de la Société, Nicolas PIROUX :

- Contrat de prévoyance souscrit auprès de la Compagnie ALLIANZ pour la somme de six cent soixante-treize euros soit 673 €
- Contrat de retraite souscrit auprès de la Compagnie ALLIANZ pour la somme de six cent vingt et un euros, soit 621 €
- Contrat de mutuelle auprès de la Compagnie ALLIANZ pour la somme de six cent soixante-dix-neuf euros, soit 679 €

Convention conclue par l'associée minoritaire et co-gérante de la Société, Laëtitia PIROUX :

- Contrat de retraite souscrit auprès de la Compagnie ALLIANZ pour la somme de six cent douze euros, soit 612 €

GERANCE ET CONTROLE DE LA SOCIETE**Rémunération de la gérance**

Il est également proposé de ratifier la rémunération de la gérance.

- L'associé majoritaire et co-gérant, Nicolas PIROUX, ratifie sa rémunération pour l'exercice 2016, pour la somme de quinze mille quatre-vingt-un euros soit 15 081 €.
- L'associée minoritaire et co-gérante, Laëtitia PIROUX, ratifie sa rémunération pour l'exercice 2016, pour la somme de dix mille trois cent vingt-deux euros soit 10 322 €.

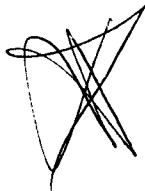
Nicolas PIROUX

Co-Gérant et associé majoritaire



Laëtitia PIROUX

Co-Gérante et associée minoritaire



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE MAJORITAIRE DU 3 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept
Le trois avril,
A 9 heures,
Au siège social à BLACE

Monsieur Nicolas PIROUX,
Demeurant 1688 Route de salles BLACERET 69460 BLACE,
Propriétaire de 90 parts sociales de 75 euros de la société A2PROTECT,

Madame Laëtitia PIROUX,
Demeurant 1688 Route de salles BLACERET 69460 BLACE,
Propriétaire de 10 parts sociales de 75 euros de la société A2PROTECT,

L'assemblée des associés s'est réunie conformément aux statuts,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité d'associé majoritaire et de gérant de la Société, Monsieur Nicolas PIROUX, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la gérance et conventions spéciales,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Le gérant et associé majoritaire, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Le gérant et associé majoritaire prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39.4 du CGI.

DEUXIEME DECISION

L'associé majoritaire et gérant a décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 6 514,83 euros de la manière suivante :

- | | | | |
|--------------------|---|--------|-------|
| - Réserve Légale | : | 0 | euros |
| - Report à Nouveau | : | 174,67 | euros |
| - Dividendes | : | 0 | euros |

Conformément à la loi, le gérant constate ne pas se verser de dividendes.

TROISIEME DECISION

- L'associé majoritaire et co-gérant, Nicolas PIROUX, ratifie sa rémunération pour l'exercice 2016, pour la somme de quinze mille quatre-vingt-un euros soit 15 081 €.
- L'associée minoritaire et co-gérante, Laëtitia PIROUX, ratifie sa rémunération pour l'exercice 2016, pour la somme de dix mille trois cent vingt-deux euros soit 10 322 €.

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DU COMMERCE

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code du commerce, il est relaté les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions des associés et gérants, en annexe du procès-verbal :

Convention conclue par l'associé majoritaire et co-gérant de la Société, Nicolas PIROUX :

- Contrat de prévoyance souscrit auprès de la Compagnie ALLIANZ pour la somme de six cent soixante-treize euros soit 673 €
- Contrat de retraite souscrit auprès de la Compagnie ALLIANZ pour la somme de six cent vingt et un euros, soit 621 €
- Contrat de mutuelle auprès de la Compagnie ALLIANZ pour la somme de six cent soixante-dix-neuf euros, soit 679 €

Convention conclue par l'associée minoritaire et co-gérante de la Société, Laëtitia PIROUX :

- Contrat de retraite souscrit auprès de la Compagnie ALLIANZ pour la somme de six cent douze euros, soit 612 €

QUATRIEME DECISION

L'associé majoritaire et gérant donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

L'associé majoritaire et gérant a dressé et signé le présent procès-verbal.

Nicolas PIROUX
Gérant

